

Vincent Capo-Canellas

*Sénateur de la Seine-Saint-Denis
Maire du Bourget*



Madame, Monsieur,

Le 24 Septembre, vous élirez les Sénateurs qui vous représenteront durant les six prochaines années au sein de la Haute Assemblée.

Je suis candidat au renouvellement du mandat qui m'a été confié en 2011 et je mènerai une liste de très large rassemblement qui visera à représenter les communes et territoires de la Seine-Saint-Denis.

Je veux d'abord vous rendre compte du mandat effectué, dans un Sénat à majorité de gauche pendant trois ans, puis depuis 2014 dans la majorité animée par le Président du Sénat Gérard LARCHER. Vous trouverez ci-après des éléments sur mon activité.

J'aspire à continuer le travail engagé. **Nos communes, au sein de la Métropole, se trouvent en effet à un moment clé.** Et le pays cherche comment se réformer. L'exécutif est déjà en difficulté.

La voix du Sénat doit être forte dans ce contexte, comme Assemblée de défense des communes, si grandement attaquées, mais aussi comme Assemblée qui au-delà de l'actualité immédiate, exige les réformes de fond nécessaires à notre pays et y contribue.

Je souhaite d'abord être la voix des communes dans le débat qui se réouvre sur l'écheveau inextricable créé depuis la mise en place de la Métropole. Déjà, lors de l'examen de ce texte, je m'étais prononcé contre. Il faudra cette fois simplifier, clarifier, veiller à l'autonomie financière des communes.



DÉFENDRE LA SEINE-SAINT-DENIS

Le Sénat examinera aussi les projets du gouvernement de **suppression de la taxe d'habitation** et de **baisse des dotations**.

La promesse de neutralité pour les communes supposerait de revoir à terme l'architecture de la fiscalité locale. Le vague engagement de maintien des dotations est associé à une réelle exigence de baisse des dépenses des collectivités : seul le chiffre de 13 milliards de baisse est clair ! Et la réduction des crédits de soutien à l'investissement comme le projet de réduction du nombre d'élus résonnent comme des provocations.

Sur ces chantiers, **le Sénat, chambre des collectivités, avec les associations d'élus réunies au sein de la Conférence des Territoires, devra défendre notre autonomie**.

Le Sénat vote les lois, dans le cadre du bicamérisme.

Les institutions sont bien faites : **la majorité du Sénat ne procède pas de l'élection présidentielle et ce sera utile à la respiration du pays**. On le voit au moment où l'exécutif affronte ses premières difficultés.

Demain, le Sénat sera sans doute la seule institution « non alignée » à côté de l'Élysée, Matignon et l'Assemblée Nationale. Plus ouvert que l'Assemblée, **libre de passer des compromis ou de marquer des désaccords, avec une tradition d'écoute et de construction, comme nous l'avons montré autour du Président Gérard LARCHER.**

Nous soutiendrons les réformes utiles mais resterons exigeants. Nous nous opposerons à chaque fois que nécessaire. Près de 70% des amendements du Sénat restent dans le texte final. Le Parlement doit agir pour que la France redevienne un pays compétitif, fort en Europe et dans le monde. Nous devons **restaurer l'autorité de l'État, faire face au défi du terrorisme, reconstruire notre modèle social**. La France doit conduire son adaptation à la mondialisation tout en défendant son identité.

Je m'attacherai bien sûr à **défendre la Seine-Saint-Denis** qui est à un tournant : notre département peut, avec l'arrivée du Grand Paris Express, les JO de 2024, la future Exposition Universelle, le développement des aéroports, des Universités, devenir un département comme les autres.

Nous devons veiller ensemble à ce que ces projets, ces équipements, soient réalisés dans un cadre financier clair, soutenable pour les collectivités. L'Etat doit tenir ses engagements.

Nous pouvons, ensemble, faire franchir une nouvelle étape à la Seine-Saint-Denis.



Vincent Capo-Canellas

MIEUX CONNAÎTRE LE SÉNAT

Le Sénat est l'une des deux chambres qui composent le Parlement. Comme dans la plupart des grandes démocraties, la France a adopté un système bicaméral, indispensable à l'équilibre des institutions de la République et à une meilleure représentation de la diversité de nos territoires. En vertu de l'article 24 alinéa 4 de la Constitution de la Vème République voulue par le Général de Gaulle, le Sénat « assure la représentation des collectivités territoriales de la République ». Face aux emportements d'une Assemblée Nationale toute puissante sous la IVème République, le Sénat, souvent appelé la « Chambre Haute », a donc été conçu comme une sorte de modérateur du travail parlementaire.



QUEL EST LE RÔLE DES SÉNATEURS ?

■ **LE VOTE DE LA LOI** : comme les Députés, les Sénateurs examinent les projets de loi que le Gouvernement leur soumet. Ils peuvent également contribuer à modifier la loi par des amendements. De très nombreux amendements proviennent régulièrement du Sénat. Les Sénateurs ont aussi la possibilité de déposer et d'examiner des propositions de loi.

■ **LE CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT** : Les Sénateurs contrôlent aussi l'action du Gouvernement par des questions écrites ou orales ou encore par le pouvoir des commissions. Ils vérifient que les lois votées sont bien appliquées. Ils peuvent créer des instances temporaires (missions d'information, commissions d'enquête...) pour étudier un sujet particulier de manière approfondie et proposer des réformes.

■ **LA REPRESENTATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** : Le Sénat est en quelque sorte la chambre d'« écho » des communes, des territoires et des élus locaux : il a un œil vigilant et permanent sur tout ce qui peut avoir un im-

pact sur nos collectivités. La Constitution lui donne un droit de regard prioritaire sur l'Assemblée Nationale sur toutes ces questions.

COMMENT SE DÉROULE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS ?

Les 348 Sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, par 162 000 grands électeurs représentant les parlementaires, les conseillers départementaux et régionaux ainsi que les délégués des conseils municipaux qui représentent 95% du corps électoral. Un Sénateur est élu pour un mandat de 6 ans, mais le Sénat est renouvelé par moitié tous les 3 ans pour lui donner plus de stabilité vis-à-vis de l'Assemblée Nationale.

Le nombre de Sénateurs élus dans chaque circonscription varie en fonction de la population : la Seine-Saint-Denis est représentée par 6 Sénateurs.

L'élection sénatoriale permettant le renouvellement des 6 sièges de la Seine-Saint-Denis a lieu le **dimanche 24 septembre 2017** à Bobigny. En Seine-Saint-Denis, le corps électoral est composé de 2316 grands électeurs.

ATTENTION : le scrutin sénatorial est le SEUL scrutin OBLIGATOIRE en France. Le manquement à cette obligation, sans raison valable, peut entraîner une amende de 100 euros.

DÉFENSE DE NOS VILLES, NOS TERRITOIRES ET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Depuis 2011, j'ai défendu les dossiers séquano-dionysiens, notamment :

■ la nécessaire **révision de l'architecture d'ensemble de la Métropole du Grand Paris** (loi contre laquelle j'ai voté au Sénat) afin que la viabilité financière du couple Métropole/Etablissements Publics Territoriaux ne se fasse plus au détriment des communes,

■ le rôle des **polices municipales** pour faire face au défi de la délinquance en Seine-Saint-Denis,



■ la lutte contre les vols d'or à l'arraché, et la **circulation abusive des quads et motos tout terrain** en milieu urbain,

■ la circulation et le stationnement des trains contenant des **déchets radioactifs en zone dense fortement urbanisée**, autour de la gare de triage de Drancy/Le Bourget/Le Blanc-Mesnil,

■ les moyens du Tribunal de Grande Instance de Bobigny,

■ les conditions de circulation des lignes **RER**,



■ la réalisation des futures lignes et gares du Grand Paris Express,

■ l'amélioration de la desserte de l'aéroport **Roissy-Charles de Gaulle** et le développement de l'emploi,



■ le financement du Pass Navigo par l'Etat pour 2017 et les années suivantes,

■ la lutte contre les **nuisances sonores aériennes**,

■ le réseau ferroviaire de la gare de Noisy-le-Sec,

■ la **mise en accessibilité des lieux publics** et des transports aux personnes handicapées et la souplesse dans l'application du dispositif par les collectivités locales,

■ l'installation d'**Airbus Helicopters** à Dugny-Le Bourget,

■ la situation de PSA Aulnay, la reconversion des salariés et la ré-industrialisation du site,

■ la situation budgétaire critique de l'IUT de Bobigny,

■ l'inscription du Tribunal de Commerce de Bobigny parmi la liste des tribunaux de commerce spécialisés,



- la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales,

- le soutien à la candidature de Paris et de la Seine-Saint-Denis à l'organisation et à l'accueil des **Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**, avec le village olympique à Saint-Denis/Saint-Ouen/L'Île-Saint-Denis et le centre/village des médias sur Dugny/Le Bourget avec un cluster sportif (badminton, volley-ball, tir).

J'ai négocié pour le compte des villes du Bourget, de Dugny, de l'EPT « Paris – Terres d'envol » la participation de ces 3 collectivités à la candidature de Paris 2024 avec une petite équipe d'élus dugnysiens et bourgetins. Les aménagements liés aux Jeux Olympiques permettront de dépasser le seul site de la Plaine-Saint-Denis pour aller vers le secteur de l'Aéroport du Bourget. Demain, il faudra que d'autres projets d'aménagement rayonnent dans le département.

- le soutien à la candidature de la France pour accueillir l'**Exposition Universelle en 2025** et au projet porté par « Est Ensemble » ,

- le refus de l'installation du projet de complexe commercial et de loisirs « *Europacity* » dans le triangle de Gonesse.

- les compétences respectives du Maire et du Préfet en matière de lutte contre l'insalubrité,

- la nécessité que l'Etat mette des moyens plus importants pour répondre à l'urgence des difficultés rencontrées par les villes de Seine-Saint-Denis.

J'ai contribué à la mobilisation de crédits d'investissement pour les communes.



CONTRIBUER À PRÉPARER L'AVENIR ET

Être Sénateur, c'est aussi voter ou améliorer les lois de la République. Depuis 2011, j'ai participé au débat national pour apporter ma contribution aux défis que la France doit relever.

CROISSANCE, ACTIVITÉ, ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (LOI DITE « MACRON ») :

Au cours du 1^{er} semestre 2015, le Sénat a consacré une grande partie de ses travaux à l'examen de la « loi Macron ». **Président de la Commission spéciale du Sénat chargée d'étudier le projet de loi**, j'ai contribué à ce que la Haute Assemblée réécrive largement le texte, adopte de nombreuses améliorations avec plusieurs mesures en faveur de la compétitivité des entreprises, de l'investissement et du déblocage du marché du travail. Rappelons que le Sénat a été seul à délibérer sur cette loi puisque le Gouvernement de l'époque, faute de majorité à l'Assemblée Nationale, a été obligé de faire adopter son texte sans vote des députés en recourant par deux fois au 49-3.



LOI TRAVAIL :

J'ai été l'orateur de la majorité sénatoriale pour défendre sa position face à la motion d'irrecevabilité opposée à la loi El Khomri.

ETAT D'URGENCE/LUTTE CONTRE LE TERRORISME :

Pendant la mise en œuvre de l'état d'urgence, un comité de suivi a été mis en place, avec des réunions régulières autour du Premier Ministre et du ministre de l'Intérieur. J'ai participé à ce comité de suivi au nom du groupe UDI-UC et voté les prorogations de l'état d'urgence. J'ai appelé le Gouvernement à s'interroger sur les nouveaux modes opératoires des terroristes mais aussi sur l'adaptation de la stratégie de l'Etat pour qu'elle soit plus efficace dans la lutte contre les groupes terroristes.



JUSTICE :

J'ai pu intervenir sur plusieurs projets de réformes notamment en matière de justice, de sécurité et d'immigration. A l'occasion de la discussion sur le projet de loi relatif à l'individualisation des peines, porté par Mme TAUBIRA, j'ai rappelé mon opposition à ce que la contrainte pénale fasse échapper certains délits à des peines de prisons et rejeté toute approche laxiste. J'ai rappelé que la question centrale de la justice était aussi celle des moyens mis en œuvre pour permettre l'application des peines.



À RÉFORMER LA FRANCE

TRANSPORTS/AVIATION :

■ **Réforme ferroviaire** : j'ai fait adopter 13 amendements dans la loi notamment sur l'organisation globale du système ferroviaire, une meilleure gestion de la dette, l'augmentation des pouvoirs de l'autorité de régulation ferroviaire et l'affirmation du rôle des régions dans la politique de transports. Ces amendements ont été maintenus par l'Assemblée Nationale.



■ **Loi relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur** : j'ai fait adopter des amendements conciliant l'exercice des deux professions taxis et VTC.



■ **Aviation civile** : Plusieurs mesures budgétaires ont été adoptées à mon initiative ou avec ma contribution en tant que rapporteur spécial des crédits de la direction générale de l'aviation civile, notamment l'exonération totale de la taxe de l'aviation civile pour les passagers en correspondance, l'affectation de l'intégralité de la taxe de l'aviation civile au budget de l'aviation civile, la suppression de l'écrê-



tement de la taxe sur les billets d'avion, dite « taxe Chirac », le relèvement du plafond de la taxe sur les nuisances sonores aériennes. J'ai également mené, au cours de l'année 2016, un contrôle budgétaire sur la sûreté aérienne en France, à l'heure où plusieurs attentats sont venus rappeler combien l'aviation civile constituait une cible de choix pour les terroristes. Dans mon rapport « pour une sûreté de l'aviation civile efficace et efficiente », j'ai formulé seize propositions destinées à renforcer la stratégie de sûreté aérienne de notre pays et à améliorer sa mise en œuvre, tout en contenant les coûts et en répartissant plus équitablement son financement.

Président du groupe d'études du Sénat sur l'aviation civile, je suis actuellement chargé de rédiger un rapport sur la navigation aérienne et les contrôleurs du ciel.

■ **Sécurité des voyageurs** : rapporteur au Sénat de la loi visant à sanctionner la commercialisation de titres de transport sur les compagnies aériennes figurant sur la liste noire de l'Union Européenne, j'ai contribué à améliorer significativement la sécurité des voyageurs. Cette loi impose désormais une information écrite et explicite sur le fait que le transporteur figure sur la liste noire des compagnies aériennes, lors des correspondances locales avec les avions de « bout de ligne ».

■ **Harmonisation des pouvoirs du préfet de police de Paris sur les aéroports de Paris CDG, Orly et Le Bourget dans le cadre de la loi relative au statut de Paris** : Il s'agit de confier la police de l'aéroport d'Orly en «zone ville» au préfet de police. Cela fait suite à la préconisation de mon rapport

sur la sûreté aéroportuaire de créer un poste de délégué au préfet de police pour l'aéroport d'Orly, comme cela existe déjà pour les aéroports de Roissy et du Bourget. Cet amendement voté par le Sénat contre l'avis du gouvernement a été maintenu par l'Assemblée Nationale.



BUDGET/ECONOMIE ET FINANCES :

Intervenant régulièrement sur les textes budgétaires, j'ai plaidé notamment pour le rejet d'un projet de loi de finances « *virtuel, irréalisable et d'ores et déjà caduc* » pour 2017 et dénoncé l'insincérité du projet de budget du Gouvernement, confirmée récemment par la Cour des Comptes. J'ai aussi dénoncé les promesses faites par le Gouvernement en matière de fiscalité.

SUR L'ENSEMBLE DE CES THÈMES J'AI CONTINUÉ À PORTER LA VOIX UTILE DU SÉNAT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE...

J'ai par exemple participé à une table-ronde lors du colloque « *Le phénomène urbain : un atout pour le futur* » organisé par la délégation à la prospective du Sénat. Je suis notamment intervenu à la clôture de l'Assemblée générale de la Fédération Nationale de l'Aviation Marchande qui regroupe l'ensemble des compagnies aériennes, devant les représentants de la CFDT du transport aérien (journée présidée par Laurent BERGER), lors de deux tables rondes au Paris Air Forum pour évoquer les questions de nuisances aériennes et de sûreté aéroportuaire,

... ET DÉFENDU LA POSITION DU GROUPE CENTRISTE

1^{er} Vice-Président du groupe UDI-Union Centriste au Sénat depuis 2014, j'ai participé à la **coordination de la majorité sénatoriale** et défendu la position des élus centristes sur de nombreux textes. Je suis intervenu, le 3 juillet 2017, à la tribune du **Congrès à Versailles** en réponse à la déclaration du Président de la République. Orateur de mon groupe lors de la discussion du projet de loi visant à rétablir la confiance dans l'action publique, j'ai réaffirmé que « *la quasi totalité des élus exercent leur mandat avec rigueur, abnégation et grand sens du service public* » et pointé la nécessité d'un statut de l'élu.

